

REUNION DES SECRETAIRES

Par visioconférence, le mardi 29/09/2020, et organisée par Mme Lebrun.

Présents :

Mme Véronique Laurent du Secrétariat Général de l'AWBB

Mr Dany Gustin, Président du CJP

Les clubs : 68, 88, 97, 108, 428, 524, 565, 1096, 1298, 1377, 1466, 1555, 1623, 2061, 2499, 2511, 2700, 2702, 2724.

Membres CP : Mmes Lebrun et Corbisier ; MM Riga et Weber.

Se sont excusés : Mr Michel Halin, Président des parlementaires, les clubs 2504, 2657

Points abordés :

- Les transferts, *PM 12 et *PC 53.

Pour cette saison 2020-2021 et cette saison seulement, la facturation sera liée à l'inscription sur une liste PC 53.

Jusque fin de saison 2019-2020, les clubs acquéreurs étaient facturés lors de la mutation ou de la réaffiliation d'un.e joueur.se, dont l'historique répondait aux critères de paiement d'indemnités de formation. C'est pourquoi l'encodage d'une liste PC53 sera **obligatoire** pour toutes vos équipes seniors évoluant en provinciale et ou en régionale, et ce, **même si vous n'alignez qu'une seule équipe** en championnat. (*LS 60.6)

Vous n'aurez pas d'indemnités à payer si le jeune joueur transféré n'est sur aucun PC 53.

Pour inscrire un joueur sur un PC 53 qui est venu par une désaffiliation administrative : faire une demande au secrétariat général via PC 53 - mutation administrative, opération manuelle. Ce formulaire, de retour de l'AWBB et cacheté, sera présenté aux arbitres avec la liste PC 53 (PC 53bis).

Les -23 ans : Cinq joueurs qui n'ont pas atteint l'âge de 23 ans au début de la saison (1er juillet) et qui figurent sur la liste des joueurs de l'équipe d'une division pourront être alignés dans une équipe de la division immédiatement supérieure pour cette équipe. (PC 53ter).

Rien, dans les statuts, n'indique le nombre minimum de joueurs à inscrire sur un PC 53.

Pour les joueurs élites : PC53 manuel obligatoire.

-Les forfaits.

Rappel par le Président du CP, des différents forfaits que l'on peut facilement éviter à la vérification des feuilles de match. (PC 76) tableau des prix des amendes à retrouver sur le site du CPLiège, rubrique « publications ».

-Licences sans photo.

Mme Lebrun montre par un exemple la façon d'ajouter une photo sur une licence qui n'en a pas et comment imprimer la feuille d'affiliation modifiée. On peut photocopier cette affiliation modifiée, le certificat médical, mais pas la petite licence cartonnée.

-Délégués.

Procédure pour être délégué dans 2 clubs différents :

Sur le site AWBB, rubriques « info », colonne « liens et formulaires », « Formulaires pour les clubs ». **Ce n'est pas une double affiliation !** Par contre, pour être officiel « table » (chrono, feuille), il suffit d'être affilié à l'AWBB, et l'on peut officier dans n'importe quel club.

Rappel de l'importance de la fonction du délégué par Mr Gustin, Président du CJP (PC 28)

Autres rappels de Mr Gustin :

- Les réclamations : possibles pour les erreurs d'officiels (*PJ 33)

- Les réserves : formulées aux arbitres et pendant le match.

- Convocation et comparution : PJ 47-48

Important : Le secrétaire doit envoyer un accusé de réception de la convocation.

- L'appel : PJ 35-37

- Suspensions : force est de reconnaître certaines divergences entre le fichier officiel du site et celui des affiliation au sujet des suspendus et du PJ 65bis. Ce dernier, qui dépend du Procureur, date de février 2019 et n'est plus mis à jour.

Véronique Laurent répond que cette question est en cours d'examen.

Attente d'une réponse de l'AWBB en ce qui concerne les dates de suspensions pour les périodes « covid »(sans match) : report demandé pour plus d'équité.

- Arbitres mineurs : leurs signaler qu'ils peuvent être assisté par un membre CFA.

« ASTUCE DE VERONIQUE » :

sur le site B+Leagues, en haut à droite, petit point d'interrogation orange... tutos intéressants à découvrir !

*LS : Lettre du Secrétaire.

*PC : partie compétition du ROI

*PJ : partie juridique du ROI

*PM : partie mutations du ROI

ROI à retrouver sur les sites AWBB et CPLiège.

Tous les membres CP, CJP, Parlementaires, sont là pour répondre à vos interrogations... ainsi que Véronique Laurent, « l'encyclopédie AWBB » !

Remerciements de tous. Le Mosa souligne l'importance de l'entraide entre secrétaires.

Secrétariat Général de l'AWBB :

Tél : +32 (2) 521 48 79

Le secrétariat est joignable aux heures suivantes :

Lundi et Mercredi : de 12h30 à 16h30

Mardi et Jeudi : de 8h30 à 12h30

Vendredi : de 8h30 à 16h30

E-mail : direction@awbb.be

Tous les autres n° de téléphone sont sur le site du Cpliège, rubrique « instances provinciales ».

Merci pour votre présence, courage et bons matchs (soyez prudents),

Pour les membres du CP,

M

.

C

o

r

b

i

s

i

e

r

,

s

e

c

r

é

t

a

i